



Commune de **MARLES-LES-MINES**



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2024-187 DU 1^{er} OCTOBRE 2024 PUBLIÉ LE 1^{er} OCTOBRE 2024

OBJET : RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT, RUE DE DENAIN, FACE AU 29 RUE DE DENAIN, À MARLES-LES-MINES.

Le Maire de la Commune de Marles-les-Mines ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Considérant la demande de la Société VEOLIA, 440 rue Honorat et Christian Bouillez, 62700 – BRUAY-LA-BUISSIÈRE, à l'effet de procéder au déplacement d'un compteur d'eau sur trottoir, situé au 29 rue de Denain, à Marles-les-Mines ;
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons ainsi que des engins de chantier et du personnel.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera restreinte et la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km, rue de Denain, partie comprise entre l'angle de la rue Rosendaël et l'angle de la rue d'Abbeville, à Marles-les-Mines, **du 03 octobre au 08 novembre 2024 inclus.**

La circulation sera régulée par une signalisation manuelle, une signalisation par panneaux, ou par des feux tricolores, au droit des travaux.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux afin d'assurer la complète sécurité de la circulation des véhicules et des piétons. Les piétons devront obligatoirement emprunter le trottoir opposé aux travaux.

Article 2 : La pose de la signalisation sera effectuée par les soins et aux frais de l'entreprise.

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois, à compter de la publication du présent arrêté.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse du Maire, l'absence de réponse du Maire au terme de deux mois valant rejet implicite.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marles-les-Mines et Madame la Responsable des Services Techniques de la Ville de Marles-les-Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Chef de Circonscription de Police de MARLES-LES-MINES ;
- M. le Directeur de la société, VEOLIA, 62700 – BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

Marles-les-Mines, le 1^{er} octobre 2024

Pour expédition conforme, certifié exécutoire,

Le Maire-adjoint délégué,



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

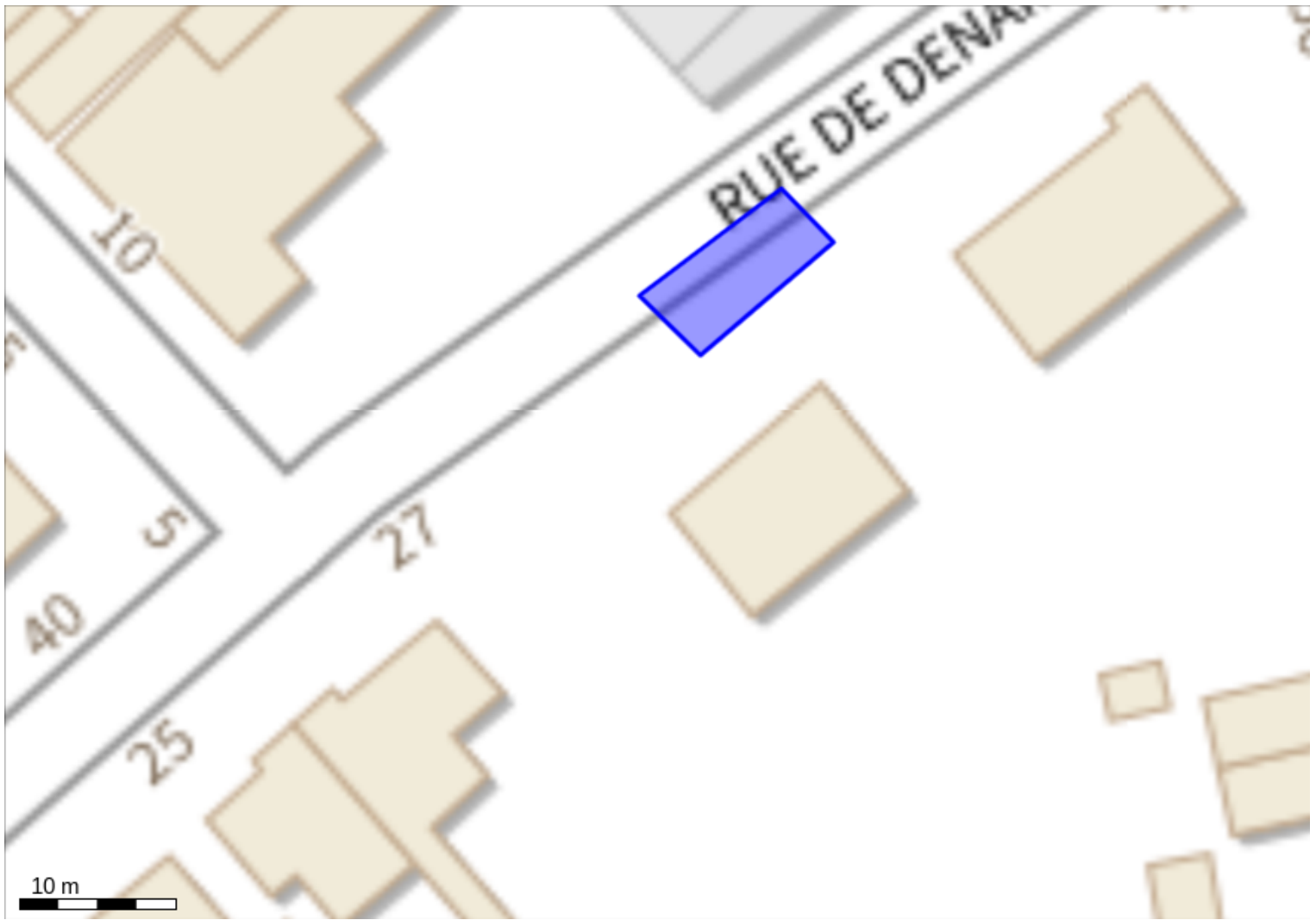
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Le :

Nom : Prénom : Qualité :



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.49770785,50.49957699 2.49775469,50.49954617 2.49763473,50.49948155 2.49757991,50.49951581 2.49770785,50.49957699</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(50.499577 2.497708);(50.499546 2.497755);(50.499482 2.497635);(50.499516 2.497580);(50.499577 2.497708);

VEF-66D-62-BRUAY BETHUNE
Territoire Bruay Béthune VEOLIA SERVICE DICT
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0361334054
Courriel : veolia-66d-bruay-bethune-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
PLACE ROGER SALENGRO
62540 MARLES LES MINES

Le 17/09/2024

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de MARLES LES MINES.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Déplacement compteur eau sur trottoir

Emplacement : 29 Rue de Denain 62540 MARLES LES MINES

Début du chantier : 03/10/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une CONJOINTE sous la référence 2024091705048D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Julien LESIEUX



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.49770785,50.49957699 2.49775469,50.49954617 2.49763473,50.49948155 2.49757991,50.49951581 2.49770785,50.49957699</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(50.499577 2.497708);(50.499546 2.497755);(50.499482 2.497635);(50.499516 2.497580);(50.499577 2.497708);